



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0398**

Objet : Camping de la base de loisirs intercommunale de La
Terrasse - Tarifs à compter du 05 janvier 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 DEC. 2024

et publié le

04 DEC. 2024

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef TABET à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0123 du 15 mai 2023 relative au Kiosque du camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse – Tarifs applicables à compter du 18 mai 2023,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0327 du 25 septembre 2023 relative à la tarification du camping intercommunal du lac de La Terrasse (emplacements et chalets) à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0059 du 25 mars 2024 relative au camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse – Création de tarifs spécifiques à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0131 du 24 mai 2024 relative au camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse – Tarifs pour le kiosque applicables à compter du 1^{er} juin 2024,

Monsieur le Président rappelle la reprise en gestion directe par la communauté de communes du camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse depuis le 1^{er} mars 2023.

Un premier axe de travail a consisté à accroître le niveau de satisfaction des usagers et d'augmenter significativement la qualité de services. En juillet 2024, le camping a obtenu le classement officiel « 2 étoiles » par Atout France.

Pour l'année 2025, et notamment dans le cadre de la mise en tourisme de « La Belle Via », véloroute traversant le territoire, Le Grésivaudan souhaite améliorer l'accueil des randonneurs et cyclotouristes. Pour ce faire, des cabanes-étapes, cofinancées par le Département de l'Isère dans le cadre du Contrat de Performance Alpes Isère (CPAI) Plaine, devraient être installées. D'autres investissements sont prévus pour améliorer plus généralement l'accueil des clients (développement du Wifi, parc canin, sécurisation des accès, ...).

Par ailleurs, et après 18 mois d'exploitation dont deux saisons estivales, il est proposé de modifier la grille tarifaire liée aux emplacements nus afin de la simplifier, par la suppression de la majorité des forfaits, souvent inadaptés.

Monsieur le Président rappelle également que le camping faisant l'objet d'un budget annexe, celui-ci doit être équilibré. Dans ce cadre, et pour tenir compte à la fois de l'augmentation des charges courantes et fixes, mais aussi de l'accroissement des services offerts aux clients du camping, une augmentation moyenne des tarifs de l'ordre de 2 % est proposée.

Enfin, il est proposé un partenariat avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS), à destination des agents des collectivités territoriales, permettant ainsi aux adhérents de bénéficier d'une remise de 10 % sur la location des chalets.

Ainsi, Monsieur le Président, propose au Conseil communautaire :

- D'approuver les grilles tarifaires applicables à compter du 05 janvier 2025 au camping de la base de loisirs de La Terrasse, annexées à la présente délibération ;
- De proroger la tarification 2024 en vigueur pour les chalets jusqu'au 04 janvier 2025 inclus, afin de ne pas effectuer de changement tarifaire en période de vacances scolaires ;
- D'instaurer un partenariat avec le CNAS permettant ainsi à ses adhérents de bénéficier d'une remise de 10 % sur la location des chalets ;
- De l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires auprès du CNAS et à signer les documents administratifs afférents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 25 NOV. 2024

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TARIFS CHALET A COMPTER DU 5 JANVIER 2025										
<p>Heure d'arrivée : à partir de 16h Heure de départ : avant 12h</p> <p>Les clients qui passent au moins une nuit au camping ont un accès gratuit à la plage pendant leur séjour lorsque celle-ci est ouverte au public.</p>	PERIODES									
	Basse saison			Moyenne saison			Haute saison			
	Du 5 janvier au 31 mars 2025 Du 28 septembre au 2 novembre 2025			Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2025 Du 1 ^{er} au 27 septembre 2025 Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026			Du 1 ^{er} Juillet au 31 août 2025			
LOCATION A LA NUITEE (TVA - 10% - mini 2 nuits, sauf mai, juillet, août et durant la Coupe Icare = 3 nuits minimum)	Tarif TTC 2024*	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif TTC 2024*	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif TTC 2024*	Tarif HT	Tarif TTC	
De 2 à 4 nuits. Tarif par nuitée. Minimum 2 nuitées toute l'année et 3 nuitées en mai-juillet-août et durant la coupe Icare sauf disponibilité de "dernière minute". Dans ce cas, possibilité selon le planning des réservations de louer à la nuitée 48h max. avant le début du séjour	4 places	60.00 €	55.45 €	61.00 €	67.00 €	61.82 €	68.00 €	90.00 €	83.64 €	92.00 €
	4/6 places	65.00 €	60.00 €	66.00 €	72.50 €	66.82 €	73.50 €	100.00 €	92.73 €	102.00 €
	6/8 places	90.00 €	83.64 €	92.00 €	97.50 €	90.45 €	99.50 €	130.00 €	120.00 €	132.00 €
5 nuits - tarif pour la durée du séjour	4 places	299.00 €	277.27 €	305.00 €	329.00 €	304.55 €	335.00 €	465.00 €	430.91 €	474.00 €
	4/6 places	315.00 €	290.91 €	320.00 €	350.00 €	324.55 €	357.00 €	490.00 €	453.64 €	499.00 €
	6/8 places	435.00 €	404.55 €	445.00 €	470.00 €	435.45 €	479.00 €	630.00 €	583.64 €	642.00 €
6 nuits - tarif pour la durée du séjour	4 places	359.00 €	331.82 €	365.00 €	390.00 €	360.91 €	397.00 €	550.00 €	510.00 €	561.00 €
	6/8 places	510.00 €	472.73 €	520.00 €	550.00 €	510.00 €	561.00 €	745.00 €	690.00 €	759.00 €
7 nuits - tarif pour la durée du séjour	4 places	389.00 €	359.09 €	395.00 €	409.00 €	379.09 €	417.00 €	599.00 €	554.55 €	610.00 €
	4/6 places	399.00 €	370.00 €	407.00 €	425.00 €	393.64 €	433.00 €	620.00 €	574.55 €	632.00 €
	6/8 places	569.00 €	527.27 €	580.00 €	585.00 €	541.82 €	596.00 €	820.00 €	760.00 €	836.00 €
Nuitée supplémentaire au-delà de la 7 ^{ème}	4 places	50.00 €	46.36 €	51.00 €	52.00 €	48.18 €	53.00 €	80.00 €	73.64 €	81.00 €
	4/6 places	55.00 €	50.91 €	56.00 €	57.00 €	52.73 €	58.00 €	85.00 €	78.18 €	86.00 €
	6/8 places	77.00 €	70.91 €	78.00 €	80.00 €	73.64 €	81.00 €	110.00 €	101.82 €	112.00 €
Forfait Travailleur (4 nuits minimum - tarif par nuit sur la base de 2 personnes pour les chalets 4 et 4/6 places et 3 personnes sur la base des chalets 6/8 places). Concerne les personnes nécessitant un logement dans le cadre de leur mission - justificatif employeur obligatoire ou réservation par l'employeur	4 places	35.00 €	36.36 €	40.00 €	45.00 €	45.45 €	50.00 €	Non commercialisé en haute saison, ni durant le mois de mai		
	4/6 places	39.00 €	40.91 €	45.00 €	49.00 €	50.00 €	55.00 €			
	6/8 places	59.00 €	59.09 €	65.00 €	59.00 €	59.09 €	65.00 €			
	pers. suppl	-	9.09 €	10.00 €	-	9.09 €	10.00 €			
Arrivée tôt ou départ tardif. Tarif applicable pour les personnes souhaitant prendre possession du chalet entre 12h et 16h ou souhaitant le restituer entre 12h et 16h. Uniquement sur demande préalable et sous réserve de disponibilité, TVA 10%		35.00 €	31.82 €	35.00 €	40.00 €	36.36 €	40.00 €	50.00 €	45.45 €	50.00 €
Taxe de séjour en supplément pour les chalets au tarif de 0,22 €/nuit/adulte										
SUPPLEMENTS - TVA variable										
Les suppléments "emplacement" s'appliquent (hors animal)	Tarif TTC 2024	TARIF HT 2025				TARIF TTC 2025				
Animal (les animaux de compagnie ne doivent pas aller dans les chambres et sanitaires) - TVA 10%	4.00 €	3.64 €				4.00 €				
Kit bébé : lit pliant + chaise haute - tarif/nuitée - TVA 20%	3.00 €	2.50 €				3.00 €				
Kit draps jetables 1 place (TVA à 20 %)	8.50 €	7.08 €				8.50 €				
Kit draps jetables 2 places (TVA à 20 %)	10.50 €	8.75 €				10.50 €				
Kit linge de toilette 1 personne (TVA à 20%) comprenant 1 serviette 50 x 70 cm + 1 serviette 70 x 120 cm	-	6.67 €				8.00 €				
Versement d'arrhes représentant 30% de la réservation et au minimum la 1ère nuitée	30% du montant total du séjour réservé									
Caution ménage - TVA 20 % - restituée en cas de ménage fait, encaissée si ménage non fait	50 à 65 € selon période	50.00 €				60.00 €				
Caution dégradation (chèque, espèces ou CB) - non soumis à TVA	300.00 €	300 € par chalet, caution restituée à l'issue du séjour si le chalet est rendu sans dégradation ni casse.								

Réservation pour association, club sportif, fondation ou assimilé : 10% de remise sur le tarif de location

TARIFS EMBLEMES ANNEE 2025

TVA 10 % sauf mention contraire

Arrivée à partir de 13h Départ avant 12h Enfants de moins de 4 ans : gratuit Les clients qui passent au moins une nuit au camping ont accès gratuit à la plage pendant leur séjour lorsque celle-ci est ouverte au public. Taxe de séjour incluse (0,22 € pour l'année 2025) sauf mention contraire.	Les dates indiquées concernent le jour d'arrivée					
	Basse saison		Moyenne saison		Haute saison	
	Du 28/09 au 02/11/2025		Du 01/04 au 30/06/25 Du 01/09 au 27/09/25		Juillet août 2025	
	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
Tarif par nuitée sauf mention contraire - TVA à 10 % sauf mention contraire. Accès aux douches et sanitaires inclus.						
Emplacement + tente OU véhicule léger	2.73 €	3.00 €	3.64 €	4.00 €	4.55 €	5.00 €
Emplacement + camping-car/caravane	4.55 €	5.00 €	5.45 €	6.00 €	6.36 €	7.00 €
Électricité (10 ampères) - tarif par nuitée - prêt adaptateur gratuit sous réserve de disponibilité	4.27 €	4.70 €	4.27 €	4.70 €	4.27 €	4.70 €
Adulte (+18 ans) - tarif par personne/nuitée - taxe de séjour incluse	4.64 €	5.10 €	5.45 €	6.00 €	6.36 €	7.00 €
Enfant (+ 4 ans ; -18 ans) - tarif par personne/nuitée L'accueil de mineurs de 16 à 18 ans seuls est soumis à la présentation d'une autorisation des représentants légaux. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.	2.73 €	3.00 €	3.64 €	4.00 €	4.55 €	5.00 €
Animal (selon règlement intérieur - tarif par animal et par nuitée, pour les emplacements - Pour les chalets, cf. grille tarifaire correspondante)	1.82 €	2.00 €	1.82 €	2.00 €	2.27 €	2.50 €
Véhicule léger sur l'emplacement (hors vélo) - y compris van de - de 2m	1.82 €	2.00 €	2.73 €	3.00 €	3.64 €	4.00 €
Tente supplémentaire sur emplacement	1.82 €	2.00 €	2.27 €	2.50 €	2.73 €	3.00 €
Départ tardif (après 12h et avant 19h - tout départ après 19h entraîne la facturation d'une nuitée)	<i>Non facturé si disponibilité</i>		5.45 €	6.00 €	6.36 €	7.00 €
Dose lessive écocertifiée pour machine à laver (TVA à 20 %)	1.25 €	1.50 €	1.25 €	1.50 €	1.25 €	1.50 €
Location cabanétapes 1 ou 2 pers. (par nuitées) - Taxe de séjour incluse.	NOUVEAUTE 18.18 €	20.00 €	20.91 €	23.00 €	25.45 €	28.00 €
Location réfrigérateur (par jour - TVA à 20 %)	3.33 €	4.00 €	3.33 €	4.00 €	3.33 €	4.00 €
Location ventilateur (par jour - TVA à 20 %)	1.67 €	2.00 €	1.67 €	2.00 €	1.67 €	2.00 €
Location adaptateur électrique prise CEE (TVA à 20 %) - tarif par nuitée	0.83 €	1.00 €	0.83 €	1.00 €	0.83 €	1.00 €
Vente d'adaptateur électrique prise CEE (tva à 20 %)	12.50 €	15.00 €	12.50 €	15.00 €	12.50 €	15.00 €
Visiteur supplémentaire (<u>sans accès à la plage</u>) - tarif par jour selon règlement applicable - facturation pour les visites de 4h au plus dans la limite du créneau horaire 09h - 22h30	1.36 €	1.50 €	1.82 €	2.00 €	1.82 €	2.00 €
Forfait vidange-remplissage camping-car - tarif à l'unité pour les clients de passage	3.64 €	4.00 €	3.64 €	4.00 €	4.55 €	5.00 €
Machine à laver ou sèche-linge, tarif par jeton (1 jeton = 1 utilisation) - TVA 20 %	3.42 €	4.10 €	3.42 €	4.10 €	3.42 €	4.10 €
Forfait saison 2 personnes (tente, caravane ou camping-car) valable pour 6 mois consécutifs entre le 01/04 et le 31/10 - forfait non proratisable - électricité comprise. Payable en 6 fois (1/6° par mois) - Accès borne de vidange inclus dans la limite de 30 jetons	2.100 €TTC soit 1.909.09 €HT payable en 6 fois 350 €TTC. Taxe de séjour incluse					
Option hivernage pour les souscripteurs d'un forfait saison 2 pers.	200 €TTC soit 181,82 €HT					
Tarif spécial FFCC, ACSI ou partenariat à venir. Forfait 2 personnes, camping-car ou caravane, électricité et animal - <u>taxe de séjour incluse</u>	17.27 €	19.00 €	17.27 €	19.00 €	na	na
Tarification spéciale accueil camping-car durant fermeture sanitaires du camping (hiver) - du 01/01/2025 au 31/03/2025 - <u>taxe de séjour incluse</u> NOUVEAUTE	Emplacement	4.55 €	5.00 €	-	-	-
	Adulte (+ de 18 ans)	2.27 €	2.50 €	-	-	-
	Enfant (4-17 ans)	0.91 €	1.00 €	-	-	-
Tarif spécial événements dont Le Grésivaudan est partenaire, associations, clubs, fondations et assimilés par personne et par nuitée, sous réserve de validation préalable par le responsable du site. L'accueil des groupes est soumis à l'agrément du responsable, notamment vis-à-vis des risques de trouble à la tranquillité du camping. <u>Taxe de séjour en sus au tarif délibéré (0,22 € pour 2025).</u>	4.09 €	4.50 €	4.27 €	4.70 €	4.55 €	5.00 €

Fermeture du camping du 2 novembre 2025 à la veille des vacances scolaires de Noël (chalets). Réouverture emplacements début avril 2026

Séjour de 7 nuits consécutives ou plus = remise de 15 % en basse et moyenne saison et 5 % en haute saison